

Association Maisons Paysannes de France en Région Ile de France "MPF IDF"

8, passage des Deux Sœurs 75009 PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 28 février 2013

Le 28 février 2013 à 11 h 30, les fondateurs de l'association Maisons Paysannes de France en Région Ile de France se sont réunis en assemblée générale constitutive à PROVINS (77160) au 44, rue du Val.

Sont Présents :

BARRE Luc, délégué MPF 75, 5 impasse du Rouet 75014 PARIS
BOUDIGNAT Patrice, délégué MPF 77, 20 grande rue de Blunay 77171 MELZ-SUR-SEINE
DUHEM Bernard, délégué MPF 78, 2094 rue Jules Régner 78370 PLAISIR
VERNON Jean Claude, délégué adjoint MPF 78, 1 rue du Gué 78690 SAINT-REMY-L'HONORE
CHAMPETIER Hubert, délégué MPF 91, 4 chemin de la Tournelle 91890 VIDELLES
PIROT de QUELEN Anne, MPF 91, 19 Grande Rue 91490 MOGNY-SUR-ECOLE

L'assemblée générale désigne Anne PIROT de QUELEN en qualité de président de séance et Luc BARRE en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts avec modifications ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- élection des membres du Bureau ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. S'en suit un débat fructueux, sur le rôle et l'intérêt de cette association Régionale d'Ile de France de Maisons Paysannes de France

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération :

L'assemblée générale adopte les statuts modifiés dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération :

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle de chaque délégation départementale – délégation simple ou association déclarée – à cinquante euros (50 €). Cette cotisation pourra être modifiée par l'assemblée générale.

3^{ème} délibération :

Les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive.

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- BARRE Luc, délégué MPF 75, 5 impasse du Rouet 75014 PARIS, Artiste Peintre.
- BOUDIGNAT Patrice, délégué MPF 77, 20 grandes rues de Blunay 77171 MELZ-SUR-SEINE, Agriculteur.
- DUHEM Bernard délégué MPF 78, 2094 rue Jules Régner 78370 PLAISIR, Consultant.
- VERNON Jean Claude délégué adjoint MPF 78, 1 rue du Gué 78690 SAINT REMY L'HONORE, Architecte retraité.
- CHAMPETIER Hubert délégué MPF 91, 4 chemin de la Tournelle, 91890 VIDELLES, Retraité.
- PIROT de QUELEN Anne MPF 91, 19 Grande Rue 91490 MOGNY-SUR-ECOLE, Maitre de Conférences.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.



Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signatures :

BARRE Luc

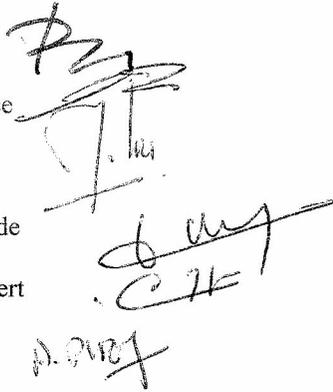
BOUDIGNAT Patrice

DUHEM Bernard

VERNON Jean Claude

CHAMPETIER Hubert

PIROT Anne

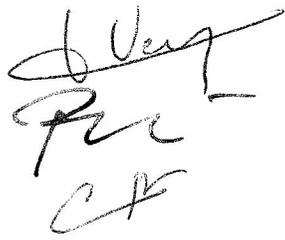


4^{ème} délibération : le conseil ainsi constitué désigne par vote à main levée, le président, le secrétaire et le trésorier qui en acceptent la fonction.

Le président : Jean Claude VERNON

Le secrétaire : Luc BARRE

Le trésorier : Hubert CHAMPETIER



5^{ème} délibération : le conseil donne pouvoir, en vue des formalités de déclaration et publication, au Président.

« Bon pour acceptation de pouvoir »

Le président : Bon pour acceptation de pouvoir



La réunion est terminée à 13h

Le secrétaire de séance

